

# **Compte rendu de la séance du 09 novembre 2017**

## Délibérations du conseil:

### Remboursement salaire

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Adjoint Technique communal a dans sa mission l'aide à la gestion de la STEP ainsi que son entretien. Dans l'année, après calcul, cela équivaut environ à 2 mois de son temps de travail.

Elle propose que le budget assainissement rembourse 2 mois de salaire brut+charges au budget communal soit mai et juin 2017.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### Rémunération exceptionnelle

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une rémunération exceptionnelle aux agents communaux :

- Monsieur OLIBERE Gérard pour divers travaux de réfection

Cette rémunération sera à hauteur de 50% du salaire net + 170 € brut indemnité sonneur

- Madame MARIETTE Sylvie pour l'entretien du linge de la commune et son investissement pour les TAP.

Cette rémunération sera à hauteur de 50% du salaire net.

### Révision montant loyers communaux

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le montant des loyers communaux au vu de la conjoncture actuelle.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### Taux de redevance pour modernisation des réseaux de collecte

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'augmentation de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Pour l'année 2018 elle sera de 0,25 €/m<sup>3</sup>.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que ce tarif sera applicable pour l'année 2018.

### Location 26 chemin des arrioux

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé 26 chemin des arrioux est libre à la location à compter du 01 décembre 2017.

Elle informe que ce logement a fait l'objet d'une rénovation complète (peinture, isolation...).

Elle propose un loyer de 500 € mensuel.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### coupe de bois 2018

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une coupe de bois aura lieu en 2018.

Elle propose que le tarif soit de 15 € le stère en bas de la côte et de 8€ en haut (difficile d'accès)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### Congrès des Maires Paris novembre 2017

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le congrès des Maire se déroule fin novembre à Paris. Elle souhaite y aller.

Elle demande la possibilité du remboursement par la commune du transport (allée, retour) et des repas.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### Achat d'une sono portable et accessoires

Madame Le Maire :

- explique au Conseil Municipal que la commune à besoin d'une sono portable, micro, pied à l'occasion des manifestations.
- présente un devis de 837.16€ HT

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.